

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Commission permanente sur l'examen des contrats

Présidence

Dominic Perri

Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

Valérie Patreau

Arrondissement d'Outremont

Membres

Céline-Audrey Beauregard

Arrondissement de Verdun

Caroline Braun

Arrondissement d'Outremont

Nathalie Goulet

Arrondissement d'Achimsic–
Cartierville

Enrique Machado

Arrondissement de Verdun

Peter McQueen

Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

Sylvain Ouellet

Arrondissement de Villeray– Saint-
Michel–Parc-Extension

Stéphanie Valenzuela

Arrondissement de Côte-des-
Neiges– Notre-Dame-de-Grâce

Le 12 mai 2025

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE257281002

Accorder quatre (4) contrats aux firmes Derichebourg Canada Environnement Inc. et GFL Environmental Inc. pour des services de collecte et de transport de matières résiduelles pour trois arrondissements, pour une période de cinq (5) ans (deux (2) options de prolongation de douze (12) mois) - Dépense totale de 38 627 943,62 \$, taxes incluses (contrats : 35 380 327,61 \$ + indexation : 1 408 190,12 \$ + contingences : 1 839 425,89 \$) - Appel d'offres public # 24-20797 (7 soumissionnaires)

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007)* et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008)*.

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE257281002

Accorder quatre (4) contrats aux firmes Derichebourg Canada Environnement Inc. et GFL Environmental Inc. pour des services de collecte et de transport de matières résiduelles pour trois arrondissements, pour une période de cinq (5) ans (deux (2) options de prolongation de douze (12) mois) - Dépense totale de 38 627 943,62 \$, taxes incluses (contrats : 35 380 327,61 \$ + indexation : 1 408 190,12 \$ + contingences : 1 839 425,89 \$) - Appel d'offres public # 24-20797 (7 soumissionnaires)

À sa séance du 23 avril 2025, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

Lot 4 :

- Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 4 M\$ répondant aux conditions suivantes :
 - Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.
 - Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Lot 5 :

- Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 4 M\$ répondant aux conditions suivantes :
 - Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.
 - Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Lot 6 :

- Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 4 M\$ répondant à la condition suivante :
 - Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Lot 8 :

- Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 4 M\$ répondant aux conditions suivantes :
 - Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.
 - Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Le 30 avril 2025, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'environnement, Direction de la gestion des matières résiduelles, ont indiqué que la Ville doit octroyer quatre contrats pour des services de collecte et de transport de matières résiduelles. Conformément à la Stratégie de renouvellement des contrats de collecte (C) et de transport (T) des matières résiduelles 2024-2030, le renouvellement compte cinq grands blocs et va s'étendre sur six ans. Le présent dossier comprend le bloc A et concerne les arrondissements de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, de Pierrefonds-Roxboro et Le Plateau-Mont-Royal.

L'appel d'offres a été publié du 16 décembre 2024 au 28 février 2025. Il y a eu 13 preneurs du cahier des charges, trois soumissionnaires pour les lots 4 et 5 ainsi que quatre soumissionnaires pour les lots 6 et 8. Voici les résultats :

- Lot 4, remporté par Derichebourg Canada Environnement inc., avec un écart de (-30,5 %) avec l'estimation et de 38 % avec le deuxième plus bas soumissionnaire.
- Lot 5, remporté par Derichebourg Canada Environnement inc. avec un écart de (-23,8 %) avec l'estimation et de 28,3 % avec le deuxième plus bas soumissionnaire.
- Lot 6, remporté par GFL Environmental inc. avec un écart de (-43,1 %) avec l'estimation et de 1,5 % avec le deuxième plu bas soumissionnaire.
- Lot 8, remporté par GFL Environmental inc. avec un écart (-38 %) avec l'estimation et de 27,6 % avec le deuxième plus bas soumissionnaire.

Les invités ont indiqué que l'estimation a été préparée par une firme externe et elle tient compte de nombreux paramètres. Pour expliquer les écarts, le Service a soulevé plusieurs hypothèses, dont la redistribution des jours de collecte ainsi que l'étalement des heures de collectes; la mécanisation de la collecte dans plusieurs secteurs; les projets pilotes d'espacement des collectes d'ordures ménagères; et l'application électronique GAD qui sert au suivi des voyages. Également, l'arrivée d'un nouveau joueur a contribué à la réduction des prix.

Pour conclure, les représentants ont indiqué que le Service recommande d'octroyer les contrats à Derichebourg Canada Environnement inc. et à GFL Environmental inc.

Durant la période de questions, les membres ont voulu savoir ce qui pouvait expliquer les écarts entre les différents arrondissements. Les invités ont précisé que le Service a revu les exigences au devis technique, à la suite de rencontres avec les fournisseurs, et qu'elles répondent désormais mieux à la réalité du marché. De plus, pour les arrondissements de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève et de Pierrefonds-Roxboro, la mécanisation de la collecte a fortement contribué à réduire les coûts, car il faut moins de main-d'œuvre. D'autre part, la redistribution des jours de collecte et l'étalement des heures permettent aux fournisseurs de mieux distribuer leurs ressources et de faciliter la planification. Enfin, les arrondissements centraux contiennent de nombreuses petites exigences, qui peuvent réduire l'intérêt de certains fournisseurs.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'environnement, Direction de la gestion des matières résiduelles, Division collecte, transport et traitement des matières résiduelles pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

Lot 4 :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 4 M\$ répondant aux conditions suivantes :*
 - *Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*
 - *Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Lot 5 :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 4 M\$ répondant aux conditions suivantes :*

- *Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*
- *Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Lot 6 :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 4 M\$ répondant à la condition suivante :*
 - *Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Lot 8 :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 4 M\$ répondant aux conditions suivantes :*
 - *Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*
 - *Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE257281002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.